

La Neuveville : simple histoire d'une petite ville

Autor(en): **Mœckli-Cellier, Maurice**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **40 (1935)**

PDF erstellt am: **17.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Neuveville:

simple histoire d'une petite ville

par

Maurice Mœckli-Cellier

docteur ès lettres et maire de La Neuveville



La Neuveville. Une petite ville, très petite même, dont il serait ridicule d'exagérer le rôle historique. Aussi, telle n'est pas notre intention. La grenouille n'en crèvera pas...

L'histoire, cependant, s'élabore partout où naît la vie civique, dans les centres modestes comme dans les vastes agglomérations. On a souvent fait la remarque que la Suisse doit, pour une bonne part, son existence à l'intensité d'action qui, dès le plus lointain Moyen-Age, caractérise ses bourgades les plus humbles, et qu'aujourd'hui encore, une de ses originalités réside dans la vigueur de sa vie communale. Il peut donc n'être pas absolument inutile, et il est sûrement intéressant de saisir, en un bref raccourci, l'évolution d'une de ces bourgades et d'en extraire en quelque sorte les « constantes » qui, sous le fatras des événements, expliquent cette évolution et les réactions diverses de son histoire contemporaine.

Evolution née des circonstances et voulue par des hommes. Nous tenons dès lors, dans le cercle restreint qui sera le nôtre, toute la complexité de l'histoire, si générale soit-elle. La part du destin et du milieu, à laquelle aucun groupe humain n'échappe, mais qui lui enlève son intérêt le plus vivant, s'il ne s'y ajoute la volonté déterminée de ce même groupe, sans quoi il n'est pas d'histoire.

Or, et c'est là ce qui nous paraît légitimer une telle étude: l'histoire de La Neuveville, sous son aspect humblement local,

est une œuvre de volonté tenace, au même titre que la Suisse représente un effort constructif et continu, et non seulement une concordance en quelque sorte providentielle de faits, comportant un corollaire à caractère fatidique.

Essai de synthèse. C'est dire que, sans les dédaigner, nous laisserons dans l'ombre la multitude des événements pour n'en retenir que l'essence susceptible d'éclairer l'attitude finale de la cité. A qui veut les connaître, ces faits sont enregistrés dans des livres d'histoire, des articles de revues et de journaux, et dans nos archives, non encore suffisamment livrées à la publicité. Notre tâche est en même temps plus simple et plus complexe. Plus simple, parce que dépouillée de détails; plus complexe, parce que choix du principal et du permanent. L'un, exposé de la matière, travail premier et nécessaire; l'autre, coup d'œil d'ensemble, conclusion.

I. Les origines

a) la naissance commandée par la position géographique

Sa naissance et son caractère originel, La Neuveville les doit à ce double facteur: sa position géographique et la nature de sa terre. Le premier décidera de la construction du château, le Schlossberg, devançant d'une trentaine d'années la fondation définitive de la ville, qui trouvera ses moyens de vie dans la culture de sa terre, c'est-à-dire la viticulture. Cette double origine, elle ne la crée pas, elle la subit.

Pays de marche. La Neuveville le sera dès avant son éclosion à la vie historique. Le Schlossberg, érigé en l'an 1283 par Henri d'Isny, Prince-Evêque de Bâle, s'élève seul sur son piton de rocher, dans une région presque déserte mais précieuse à son propriétaire, parce que confins de ses domaines face au Comté de Neuchâtel. Construction strictement militaire qui, d'emblée, explique l'organisation, militaire aussi, de la future agglomération projetée à ses pieds. Car un château pareil suppose une garnison, et les moyens financiers du Prince-Evêque ne peuvent supporter l'entretien d'un corps de troupes permanent et spécialement affecté à une mission de garde forcément intermittente. La conséquence politique de ce point de départ ne se fera pas attendre; ce sera presque immédiatement l'octroi de franchises très larges de la part de l'Evêché.

b) Les moyens de vie commandés par la vigne

La vie économique, dès l'abord aussi, est conditionnée par la terre. Il s'y ajoutera par la suite d'autres activités, mais la vigne reste, aujourd'hui encore, le fondement de la cité. Communications rares: le lac uniquement en direction de l'est et du sud, de mauvais chemins vers le nord, une barrière politique stricte à l'ouest. Pas de carrefour de routes qui appelle les marchés et les foires. En revanche, des coteaux ensoleillés, un lac, source de chaleur encore, une température relativement élevée, renforcée par des pans de rochers constamment chauds à la main. Une terre caillouteuse dans les parchets en pente. Aucun choix possible pour la culture. Une seule s'imposait, la vigne. A tel point qu'à notre époque encore, on se voit contraint de lui rendre ce qu'on avait voulu, il y a une trentaine d'années, consacrer à d'autres plantes.

Les arbres mêmes confirment ce jugement. L'abricotier, le pêcher, le mûrier, le figuier, l'abondante damassine n'appellent-ils pas, dans leurs environs immédiats, le pampre rouge ou blanc? N'est-ce pas là les plantes du Valais, de Lavaux, du Midi ?

On sera donc vigneron, et vigneron encore. Jusqu'aux horlogers de nos jours qui, dans les murets achetés au hasard des ventes, manieront le croc à trois dents et, dans les ordons tirés à la corde, promèneront la bossette de sulfate. L'herbe y devient vite sèche et le blé rare. Le foin, on doit le chercher à la Montagne de Diesse et dans les marais de la Thièle; les légumes sont amenés par les Seelandais d'en face.

On n'a pas le choix, vous dis-je. Le cep seul s'agrippe sur les pentes graveleuses, y pousse des racines assez robustes pour puiser l'humidité profonde et résister à la sécheresse prolongée. La vigne donc. Le chasselas tortu, la treille fourchue, le pineau aux grains menus. Les prix baisseront, le phylloxera s'y mettra, puis le mildiou, et d'autres, et d'autres... Qu'importe. On jurera, on s'escrimera, on bataillera, le front dur, les dents serrées et... on replantera. La chanson de Dalcroze «Plantons la vigne», les Neuvevillois l'ont chantée avant la lettre, de leurs bras noueux, de leur torse courbé en deux, de leurs jarrets secs et tendus, de leur gosier aussi, râpé par le jus aigret du baril. La victoire semble désormais acquise. Il le fallait, parce que rien d'autre ne s'offrait.

Ne pensez-vous pas que cette lutte âpre a laissé quelque chose dans le caractère du Neuvevillois d'aujourd'hui, dans cette volonté têtue, dans cette prudence vigilante, dans ce

chauvinisme local qu'on lui reproche parfois, adouci par la poésie de la gerle, du pressoir et de la cave.

II. La volonté politique

a) L'organisation interne

Pays de marche; franchises. Les deux choses vont de pair.

Et la liberté doit avoir pour les hommes un certain attrait puisque, le plus souvent, quand il s'est agi de peupler une région déserte, on y a attiré les colons en les déclarant, dès l'origine, «gens libres et de franche condition». L'Evêché a connu d'autres exemples de ce genre. Mesure nécessaire peut-être; et habile par surcroît. Pour protéger les frontières de leur Empire contre les Barbares, les Romains y installèrent des peuplades de ces mêmes Barbares, qui devinrent leurs plus fermes soutiens. Toute comparaison d'espèce étant exclue, convient-il de prêter à l'Evêque Gérard de Vuippens un génie semblable, qui l'aurait poussé à établir, face à Neuchâtel, des Neuchâtelois mêmes, ces gens de Bonneville au Val-de-Ruz, outrés du traitement inhumain que le Comte Raoul fait peser sur eux? La question est oiseuse. Il nous suffit de savoir que dès sa fondation et tout au long du XIV^{me} siècle, La Neuveville (qui pour lors se nommait Bonneville) jouit de franchises très larges dans tous les domaines, administratif, judiciaire et financier.

Les Conseils s'organisent librement. Le Châtelain, nommé par le Prince-Evêque, les préside et assure l'exécution des décisions prises; le Souverain a le droit de sanction des règlements élaborés par les Conseils. La justice est du ressort de la Ville; le Prince n'intervient qu'en cas d'appel dans les causes importantes, par l'intermédiaire d'un Tribunal suprême composé de trois juges du Prince, et de trois juges de la Ville, Tribunal présidé par le Châtelain. Les bourgeois ne peuvent être arrêtés qu'en vertu d'un mandat délivré par le Conseil. Et les franchises financières, pierre de touche de l'indépendance d'un pays? En 1341, Jean de Vienne confirme les franchises précédemment accordées et déclare «toutes personnes bourgeoises et leurs biens à perpétuité libres de toute imposition quelconque». Les droits utiles du Prince se réduisent à ceci: perception de la moitié des amendes, moitié du produit de la traite foraine, débit du sel à un prix modique et dîme de la graine, qui se réduit à peu de chose en pays de vignoble. De

plus, désireux d'unité, les Neuvevillois, en 1386, dégagent le Schlossberg des hypothèques contractées par les Princes-Evêques, à charge pour ceux-ci de conserver le château avec la ville. Un demi-siècle d'efforts tenaces et tendus vers un but précis a donc valu à La Neuveville une sorte d'autonomie, pour le moins égale à celle de leurs aînés de Bienne.

Entre temps, les yeux fixés sur les bourgeoisies-modèles de la Suisse, solidement installée dans ses privilèges, elle jette les assises de sa vie communale, appuyée sur son organisation corporative. Les pêcheurs, les vignolans ou vigneron, les escoffiers ou cordonniers se sont en effet groupés en corporations; ils veillent jalousement à la sauvegarde de leurs intérêts professionnels, assurent des devoirs de solidarité sociale et, de concert avec les bourgeois, donnent le ton à la vie civique, non sans déjà faire preuve d'un certain exclusivisme à l'égard des «étrangers». Un demi-siècle de travail intense et ingrat, sans gloire et sans panache, au cours duquel, à l'abri des murs surmontés de tours, parmi le labeur des vignes et du lac, tout ce petit monde, dépourvu de profondes racines historiques, se mélange, s'amalgame, se fond dans le creuset de l'expérience administrative et civique. Il en résulte un système mi-corporatif, mi-bourgeois (l'aristocratie manque aux villes neuves), bien fermé d'ailleurs, mais qui est en train de donner à la cité la tradition sans laquelle il n'est rien de durable.

b) L'autonomie par le jeu de l'alliance bernoise

L'heure a sonné d'une nouvelle phase de notre histoire locale, celle des alliances, celle de la diplomatie, dirions-nous, si nous voulions prêter à nos ancêtres une ampleur de vues qu'ils ne se soupçonnaient probablement pas, dont, du moins, ils ne soupçonnaient pas les très lointaines conséquences. De ces alliances, la plus importante est celle qui, dès 1388, liera le sort de La Neuveville à celui de la République de Berne.

Elle semble s'être conclue sans grands travaux d'approche et sans difficultés. Par conséquent, il faut croire qu'elle répondait à un penchant réel commandé par des intérêts réciproques. Il est difficile de dire de quel côté est partie l'initiative de l'opération. La question, d'ailleurs, est secondaire. Quand on le veut véritablement, on se rencontre aisément.

La Neuveville, jusqu'alors, avait voué ses efforts à son organisation interne et à l'affermissement de ses franchises. L'alliance avec Berne constitue le prolongement naturel de cette politique, en s'appuyant, et là réside l'audace neuvevil-

loise, sur une force extérieure qui, en même temps, mettait la ville à l'abri d'un coup de force venu de l'ouest par exemple. La faiblesse congénitale, militaire surtout, de l'Evêché, ne fut certainement pas étrangère à la tactique des Neuvevillois, isolés aux confins de la Principauté, et privés d'un secours immédiat et efficace. Les princes étaient assez forts pour menacer les franchises acquises par la Neuveville; ils ne l'étaient pas assez pour défendre la ville elle-même. Cette constatation explique la manœuvre de la petite cité.

Mais pourquoi Berne?

En Berne résidait la force, une force jeune, active, qui s'était affirmée aux dépens des seigneurs environnants, dont l'organisation interne avait peut-être servi de modèle à La Neuveville, force en même temps assez éloignée et assez récente pour qu'on n'ait pas à craindre d'elle des visées impérialistes. A ce moment, d'ailleurs, Berne cherchait des alliés autant que des territoires; et on ne l'imagine pas se brouillant avec l'Evêché de Bâle, puissance spirituelle respectée. Le choix était donc habile et adéquat à ce qu'on en attendait: une puissance présente mais non annexionniste. Et, brochant sur le tout, des liens économiques utiles. Les familles bernoises avaient déjà des intérêts dans la contrée, sous la forme de propriétés terriennes, les vignes. La République pouvait devenir un débouché intéressant pour la production vinicole de la petite ville. De plus, à cette époque, Bienne n'avait pas renoncé à ce qu'elle appelait ses droits sur la Neuveville. La parade donc était adroite pour cette dernière, de mettre Berne dans son jeu.

Mais que cherchait Berne dans cette alliance ?

Berne, à peine sortie des langes, inaugure son rôle, capital au point de vue suisse, rôle auquel la Suisse romande doit de faire aujourd'hui partie de la Confédération. Orientée vers l'ouest, elle prend contact avec Fribourg, avec Genève, elle s'annexera plus tard le Pays de Vaud. Du côté nord, elle construit un glacis contre la Bourgogne d'abord, contre la France ensuite. A l'occasion, elle agit diplomatiquement dans le Pays de Neuchâtel; avec le temps, elle attirera par l'alliance l'Evêché de Bâle dans le giron helvétique. Pour le moment, elle cherche à nouer des liens avec Bienne, avec l'Erguel, avec la Prévôté. La Neuveville n'est donc qu'un élément de cette chaîne qui embrasse tout le rempart jurassien. Un anneau qui n'acquiert sa signification que parce qu'il fait partie d'un tout. Pour les Neuvevillois, l'alliance était avant tout de nature politique; pour les Bernois, elle était surtout de nature militaire. Et c'est par là qu'elle s'affirmera. Si les Neuvevillois ont dû vouer une attention soutenue à leur organisation militaire, s'ils ont par-

ticipé à la plupart des faits d'armes de l'ancienne Confédération, c'est par fidélité à l'alliance bernoise. On les trouve à Greifensee, à Grandson, à Morat, à Dornach, en Italie. Gros sacrifice pour une petite ville; il ne lui paraissait pas disproportionné aux avantages politiques, à la situation privilégiée, à l'indépendance quasi effective que l'alliance lui valait.

Les Neuvevillois, en s'alliant à Berne, pensaient assurer leur autonomie locale. En réalité, ils accomplissaient une démarche qui devait finalement lier leur sort à la Suisse, avant même que l'Evêché de Bâle se fût engagé dans la même voie. Au point de vue national, le grand pas est fait, dont 1815 marquera la consécration définitive. S'il est une occasion où le passé ait lié le présent et l'avenir, c'est celle-là. A tel point qu'en 1815, on se passera de l'avis des vivants. Les morts, véritablement, ont commandé...

III. La prise de contact avec la Suisse romande

a) La Réforme

Un souverain nominal, le Prince-Evêque, trois fois sur quatre Suisse alémanique ou Souabe; un allié, Suisse allemand encore. Le poids de ces influences n'allait-il pas étouffer le caractère de ces «Welsches», nouvellement établis sur la rive nord du lac, séparés de la Romandie par l'obstacle neuchâtelois? Un événement survint, qui allait donner à notre ville le contact avec la Romandie, dès lors sa vraie patrie intellectuelle. Il s'agit de la Réforme.

Date importante en effet pour La Neuveville, cette journée de décembre 1530, qui décide de son sort religieux. Car, à cette époque, religion et politique se touchent de près. S'il fallait resserrer en une formule, un peu arbitraire comme toujours en pareil cas, les répercussions diverses de l'adhésion neuvevilloise au protestantisme, le point de vue strictement religieux étant réservé, nous nous hasarderions à dire que la Réforme y a renforcé le rapprochement politique avec Berne, relâché les liens avec l'Evêché, et qu'elle a donné à La Neuveville son climat intellectuel et moral romand.

La Réforme, suscitée chez nous par le zèle de prosélytisme de Farel, a été un acte de volonté réfléchi. Elle est aussi, comme chez tous les alliés de Berne, l'effet direct d'un calcul

de la part de LL. EE. Du jour où Berne embrassait la Réforme, il était logique (pour qui veut bien se placer dans l'esprit du temps), qu'elle visât à l'unité religieuse de tous ses tenants et aboutissants. L'ardeur de la lutte, l'ampleur des intérêts spirituels et matériels engagés, expliquent cette politique dont l'insistance peut être recueillie dans les archives neuvevilloises. Que Berne ait délégué à La Neuveville des réformateurs calvinistes plutôt que zwingliens, c'est la preuve qu'elle respectait le caractère welsche de son alliée et que les nuances doctrinales, aux yeux de son Conseil, ne jouaient pas un grand rôle. De même que la Réforme devait séparer à jamais le Pays-de-Vaud de la Savoie et de l'Evêché de Lausanne, elle devait enlever au Prince-Evêque de Bâle une part de son influence sur tout le Jura-Sud, allié de Berne. Elle correspondait aux aspirations religieuses de la majorité, modeste, des bourgeois consultés en décembre 1530; elle correspondait certainement à la politique générale de La Neuveville, inaugurée par l'alliance de 1388, consacrée par le massacre de Grandson et par les trophées de Morat.

La Réforme affirme donc la continuité de l'alliance bernoise; mais elle vaut à notre ville un nouvel horizon, la Suisse romande, et par là crée un ressort de vie spirituelle, véritable bouclier contre le danger d'une infiltration alémanique qui d'ailleurs, hâtons-nous de le dire, n'effleure pas l'esprit des gouvernants bernois, mais aurait pu découler de la communion politique des deux villes. Désormais, les idées, les doctrines, la lumière nous viennent de l'ouest; le contact avec le dehors s'effectue par le canal de Genève, la vraie capitale spirituelle de la Suisse romande. Contact religieux surtout, presque exclusivement même; mais le calvinisme ne travaillait-il pas, à cette époque, toute la Suisse romande, et n'affectait-il pas toutes les formes de la vie sociale?

Le temple devient le centre de cette vie qui inspire les actes des autorités, influence les habitudes des citoyens et s'insinue dans l'intimité de la vie familiale. Le Consistoire ou Tribunal des mœurs, une création calviniste, s'érige en pouvoir légal, secondaire certes, mais actif et dont les ordonnances rappellent celles de Genève. Le corps ecclésiastique est recruté en Suisse romande, en France même, jusqu'au moment où la ville elle-même deviendra une pépinière de théologiens. La vie religieuse est intense, le catéchisme d'Osterwald constitue le bréviaire quotidien, les cultes sont fréquents, les pasteurs jouissent de certains droits de préséance qui trahissent leur influence civique, les écoles se développent et, tout naturellement, ce sont les pasteurs encore qui y donnent le ton.

Le Refuge, cette vague de renouveau spirituel et intellectuel très profitable à la Suisse romande, bat les portes de la petite ville. Quand il s'agit d'ériger un nouveau temple, pour remplacer l'ancien devenu insuffisant, c'est à Neuchâtel qu'on ira chercher les plans; le temple actuel, en effet, reproduit, en réduction, le Temple du Bas de Neuchâtel.

La Suisse romande traduit, dans son œuvre littéraire, l'expression de cette main-mise du calvinisme sur les esprits, de ce coup de fouet donné à son intellectualité. La Neuveville ne peut fournir un tel témoignage. Mais elle participe de cette libération de l'esprit critique, en même temps que de cette discipline morale qui caractérisent la Réforme.

b) La tradition scolaire

Et peut-être est-il indiqué de rapporter à la Réforme aussi le développement de l'édifice scolaire de notre ville. Les écoles y existaient antérieurement déjà, mais elles semblent avoir alors vraiment conquis la faveur publique. «Considérant qu'une bonne escholle est la pépinière de l'Eglise et de l'Estat», ainsi s'exprime le Manuel du Conseil du 25 février 1641, à propos de la création, en marge des écoles ordinaires, d'une «école latine», à l'usage des élèves spécialement doués, institution qui aura à sa tête le plus souvent un pasteur sans autre fonction et à plusieurs reprises des réfugiés français. Après l'instruction populaire, la formation des élites. S'il est vrai que la Réforme a stimulé l'éducation générale du peuple, on constate que La Neuveville s'efforçait de suivre le courant.

Elle l'a si bien suivi que désormais l'instruction publique sera un de ses principaux soucis. A l'instar des villes romandes de Genève, Lausanne, Neuchâtel, elle tend, dès le XVIII^{me} siècle, à devenir une ville d'éducation pour les jeunes gens et jeunes filles de langue étrangère, désireux d'étudier le français. Ses pasteurs y créent des pensionnats où affluent plus particulièrement les Suisses allemands, les Allemands, les Anglais, les Ecossais. La Suisse romande n'est-elle pas la seule terre de langue française où ces étrangers retrouvent leur atmosphère religieuse?

La tradition s'est maintenue jusqu'à nos jours, avec ce changement que l'étude de la langue, l'un ou l'autre cas mis à part, se donne à l'Ecole de Commerce, forte de 170 élèves, dont les neuf dixièmes de langue étrangère. En l'an 1934, la cité consacrait presque le tiers de ses dépenses, soit 76,000 francs, à la bonne marche de ses divers établissements d'ins-

truction. Il y a là, pour une petite ville de 2500 habitants, un effort plus qu'ordinaire, qui exprime une volonté ancrée dans les mœurs. Cette volonté, nous en discernons pour notre part l'origine dans l'apport de la Réforme. Celle-ci a créé une ambiance favorable à l'instruction, elle dessine le cadre de notre édifice scolaire. Sans la Réforme et, il faut le dire aussi, sans l'agrément de son climat et de sa situation, La Neuveville n'aurait pas acquis dans ce domaine une réputation qui dépasse les limites du Canton et de la Confédération.

c) Le caractère du Neuvevillois

Nous n'aurions pas épuisé ce sujet si nous ne relevions l'empreinte dont le calvinisme a marqué le Neuvevillois. Nous ne parlons pas de la foi elle-même, mais de ce modelé général du caractère qui se perpétue jusqu'aujourd'hui et que subissent sans le vouloir les éléments nouveaux de sa population.

N'attendez pas du Neuvevillois la ferveur démonstrative, l'exaltation extatique, ni même le libre abandon de l'âme simple. Pas d'esprit plus éloigné de la secte tapageuse, pas d'attitude plus défiante à l'égard de l'enthousiasme mystique. On y a la foi, certes, mais une foi pleine de circonspection, qui reste dans l'abri secret de la conscience et ne s'extériorise guère. Cette foi s'affirme par un attachement collectif à l'Eglise, par une collaboration massive aux cérémonies et aux œuvres ecclésiastiques; elle exclut l'acte public d'affirmation individuel, le prosélytisme du laïque qui se sent l'âme détachée de l'évangéliste. On abhorre être suspecté d'indifférentisme; mais on se garde à carreau contre le reproche de «mômerie». L'«esprit critique» de la Réforme, levain de la conviction personnelle, semble s'être mué en une hantise de la critique des autres à l'égard de soi-même. Peut-être aussi cette pudeur intime qui fait du Suisse romand calviniste le moins romantique des hommes, et du Neuvevillois, à ce point de vue du moins, le plus romand des Romands. Cette modération de l'attitude spirituelle prête au Neuvevillois, sans qu'il le soit réellement, une apparence de sceptique. Il manie l'ironie avec délice, comme le Neuchâtelois; il affiche un formalisme désuet, comme le vieux Genevois; et cependant il sait goûter aux joies de la vie comme le Vaudois. Mais il y goûte silencieusement, comme à un bien venu de la terre, silencieuse elle-même, jusque dans son épanouissement.

Le Neuvevillois s'attache à ses amitiés, mais après une longue étude; il s'abandonne même jusqu'à la confession, mais

c'est là un honneur suprême qu'il ne galvaude jamais. Il hait la tape familiale, l'embrassade prématurée, la cascade de compliments. Sans être pour un sou «bourgeois ancien régime», (c'est là un pur cliché), il reste «petit bourgeois», si l'on entend par ce mot une prudence innée en face de la novation trop souvent verbale de notre époque, un calcul exact des possibilités, l'habitude saine du bilan du doit et de l'avoir. L'aventure est absente de son cerveau; l'esprit moutonnier aussi. L'audace lui fait dresser l'oreille; elle n'ébranle pas ses méninges. Il se réclame avant tout de la logique et de la raison. Il jette un coup d'œil par dessus le mur de son voisin; il ne l'imitera pas servilement. Il connaît ses défauts; il ne cherche guère à s'en défaire, car ils lui ont valu certaines vertus.

Maître chez lui pendant des siècles, il a puisé à ce rôle une confiance en soi qui le garantit de la marche en troupeau. Pour tout autant, il n'est pas immobiliste; mais il n'avance que quand il est certain d'avoir posé le pied sur un sol ferme. Qu'on le blâme de cette attitude, si on peut lui offrir l'exemple des bénéfices de l'autre méthode. Il attend, pour changer la sienne, la preuve de son erreur. On ne la lui a point encore servie...

IV. L'aboutissement, sinon idéal, du moins logique: la réunion à Berne

Et les siècles s'écoulaient, avec leurs démêlés inévitables, celui qui, par exemple, en 1734, nous valut une révolutionnette locale, dite de Petitmaître, qui, sous une forme un peu équivoque, traduit les aspirations de la population à l'encontre de Conseils teintés de népotisme. Mais il ne faudra rien moins que la Révolution française pour bouleverser le traintrain de ce petit ménage austère. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette période qui se confond avec l'histoire de l'Evêché. Comme celui-ci, La Neuveville subit les événements, avec leur cortège de misère économique, de charges financières et militaires et de toute puissance centralisatrice.

La conclusion, après l'avance des Alliés, c'est l'incorporation au Canton de Berne. Quelle sera l'attitude de La Neuveville à l'égard de ce fait historique capital?

Trois solutions furent évoquées au sein des Conseils et de la Générale bourgeoise: constitution d'un canton formé de

l'ancien Evêché de Bâle, réunion à la République de Berne ou au Comté de Neuchâtel, cette dernière solution suggérée, semble-t-il, par Neuchâtel même, et qui ne retint pas longtemps l'attention des Neuvevillois.

La Neuveville, sujet autonome de l'Evêché et alliée de Berne, sur qui repose une politique si favorable à ses intérêts, doit trouver son statut définitif. Dans les délibérations de l'époque, on sent une certaine hésitation. Le rêve serait la situation d'avant la Révolution avec, en plus, les conquêtes civiques de cette dernière. L'évolution des événements, les calculs de la diplomatie s'y opposent. Les Conseils de la ville ne manquent pas, à cette occasion, de dresser le bilan des droits étendus que leur valait l'ancien régime. Et ce bilan est véritablement impressionnant. Ils espèrent trouver de l'appui auprès de certains délégués suisses désireux de limiter l'importance de Berne. Cependant leur sens aigu des réalités leur fait vite mesurer l'inanité de leurs espoirs secrets. L'Evêché, décidément, ne deviendra pas canton.

Dès lors leur décision est prise. S'inspirant de la tradition historique de l'alliance, soucieux aussi de sceller leur incorporation à la Suisse, ils préconisent, et leur appel trouve l'écho unanime de la population, la réunion au Canton de Berne. Le Pacte d'alliance de 1388 a trouvé son aboutissement définitif. La Neuveville deviendra bernoise. Avec une position diminuée cependant, remarquons-le. Ils étaient alliés; ils seront concitoyens, ce qui, en face de la masse de l'Ancien Canton, signifie un affaiblissement d'influence et d'indépendance.

L'histoire est faite non seulement de succès, mais aussi de renoncements, quand on veut sauver l'essentiel. Nous parlons sans enthousiasme, mais sans rancœur, sans signaler même l'attitude un peu brusquée de Berne à l'égard de l'ancien Evêché, en cette période où le Jura a payé les fautes d'un régime séculaire sans grandeur, sans prestige, qui, à aucun moment de notre histoire, n'a su créer parmi ses sujets le sentiment de l'unité jurassienne et celui de la fidélité à une dynastie nationale.

La Neuveville avait pu se constituer en république presque indépendante vis-à-vis du pouvoir débile des Princes-Evêques. A une époque de regroupement des forces suisses, de marche vers une unité nécessaire, prouvée par la débâcle de 1798, son particularisme devait être la rançon de son rattachement désiré à la Suisse, par l'intermédiaire du Canton de Berne.

Et pourtant, ce particularisme survit. Et il se manifeste tout aussitôt. Dès le 24 septembre 1815, en effet, le Conseil de La Neuveville proteste contre le fait qu'un acte d'origine

délivré par lui ne soit pas reconnu par Berne, excipant du fait que ce droit lui a été accordé par le Prince-Evêque en 1368. Naïveté certes, mais qui traduit la nostalgie des franchises passées. En janvier 1816, La Neuveville se refuse à nommer des délégués à la Cour baillivale de Cerlier, district auquel elle est désormais rattachée, sous prétexte que ces délégués devaient siéger en compagnie d'un greffier et d'un sautier étrangers à la langue française. Nouvelle rebuffade de LL. EE., assez verte dans ses termes, accompagnée cependant d'apaisements à l'usage des scrupules linguistiques neuvevillois. Cet apaisement sera définitif, après le Sonderbund, quand La Neuveville, avec la Montagne de Diesse, formera un district distinct, décision sage que nous voulons croire définitive, abstraction faite des correctifs secondaires, justifiés par la malignité des temps.

V. Le présent : la mission culturelle

Nous avons cherché à déterminer (si vous nous permettez ce grand mot) les « constantes » de notre modeste histoire. En quelle mesure La Neuveville reste-t-elle fidèle à ces constantes ?

Au point de vue politique, elle ne saurait plus prétendre à un particularisme révolu, et compensé d'ailleurs par son intégration définitive à la Suisse.

Au point de vue économique, son destin semble fixé aussi. La Neuveville reste ce qu'elle a toujours été, une terre à vigne, une cave à vin. Après une période critique, au début du siècle, la crise viticole semble vaincue ; notre vignoble tend plutôt à se développer, grâce en partie aux mesures intelligentes de nos autorités et à la vogue des crûs du pays. On ne connaît pas la mévente chez nous ; la culture de la vigne assure aux travailleurs de la terre un rendement même supérieur, actuellement du moins, à celui des paysans de nos montagnes.

Du passé, La Neuveville a maintenu et étendu le cadre de ses institutions scolaires. Elle a renforcé sa tradition de ville d'études à l'usage des jeunes gens désireux de s'initier à la culture française. A tel point que cette tradition est devenue un facteur de prospérité économique qui nous permet de surnager, sans trop de dommages, parmi les vagues de la crise générale qui frappe notre Jura. L'industrie horlogère, prolon-

gement de la fabrication fine apportée autrefois par les Genevois, s'est installée chez nous dans une mesure modeste; elle s'y maintient tant bien que mal, sans rompre l'équilibre de nos activités diverses. C'est même notre caractéristique que cette stabilité économique dont les trois facteurs sont la viticulture, l'«industrie» scolaire et l'horlogerie, alliés au rôle de petite capitale administrative, qui maintient nos liens avec la Montagne de Diesse presque exclusivement agricole.

Rôle culturel ensuite.

Placés à la frontière des langues, exposés aux infiltrations alémaniques, nous voulons être un boulevard modeste, mais vivant, de la Suisse romande. Le poste est périlleux. Notre gouvernement cantonal, qui comprend son devoir, est certainement pénétré du sentiment de respect le plus sincère à l'égard de la minorité linguistique jurassienne. Ses bureaux le sont moins; ils ont pour l'alignement une ferveur de sous-officier d'école de recrues. Il est effarant de penser qu'il ait pu seulement germer dans un office du gouvernement un projet qui prévoit, qui prévoyait plutôt, la fusion du district de La Neuveville avec des districts de l'ancien Canton. Une administration peut trouver normale une hérésie pareille. Mais un gouvernement n'est pas qu'une administration. Nous savons bien qu'il n'a que trop tendu à le devenir. Nous savons aussi qu'il devra en sortir. Nous nous bornons à citer ce cas typique de ce qui est ignorance ou inaptitude à doser les valeurs, plutôt que volonté déterminée ou dédain injustifié.

Il n'en reste pas moins que notre cohabitation avec l'ancien canton, par la voie de l'administration, de l'école, supérieure surtout, des partis politiques, provoque une certaine dépersonnalisation du Jura. Sans soulever l'idée d'un séparatisme auquel, pour notre part, nous ne saurions nous ranger, nous pensons que les barrières divisant les Jurassiens dans certains domaines, doivent tomber en face de cette tâche: maintenir et renforcer la culture romande dans le Jura. C'est un idéal jurassien dans lequel se fonde notre rôle de Neuvevillois, basé sur notre tradition. Après avoir frayé pendant des siècles avec Berne tout en restant membres de l'Evêché, nous sommes placés pour aider à une œuvre de réajustement entre les deux parties du canton. Il ne doit rien en coûter à nos droits ethniques et linguistiques; il en coûtera peut-être à Berne quelques concessions dans certains domaines, une autonomie plus grande par exemple dans notre organisation scolaire et la formation de notre élite intellectuelle.

Comme Neuvevillois, nous avons vécu pendant des siècles un peu en marge de l'Evêché; le moment est venu de nous

coller davantage au Jura, en vue de cette œuvre de défense, qui est le véritable lien, et presque le seul actuellement, de par la force des choses, entre les différentes parties du Jura. Nous coller au Jura, et nous tous, Jurassiens, nous coller intellectuellement à la Suisse romande. Dans cet ordre d'idées, la Société d'Emulation serait bien inspirée de s'intéresser à la formation en Suisse romande des maîtres littéraires de notre corps enseignant secondaire, cette étude rentrant dans le cadre de celle entreprise il y a deux ans dans nos sections: Le Jura, terre romande.

Et ceci, sans entamer en rien notre sentiment de fidélité à l'égard de notre canton. Plus le Jura sera vivant, plus il cultivera son entité et sa langue, dans toutes les couches de la population, plus il donnera aussi de vitalité à ce canton qui, par sa double composition, représente une petite Suisse. Pour faire prévaloir son indépendance politique, le Jura, au moment propice, a manqué d'hommes et de principes d'union; pour assurer son intégrité culturelle, il possède aujourd'hui une association entourée de respect et qui ne doit pas craindre de faire preuve d'esprit offensif. Cette association n'est autre que l'Emulation. Le Jura possède aussi une jeunesse, sollicitée certes par le souci de son avenir pratique, mais prête, si on sait lui montrer la voie, stimuler son énergie et élever son cœur et ses idées, à défendre avec ferveur les valeurs d'ordre supérieur qu'un siècle de matérialisme satisfait, puis subitement désemparé, n'a pas réussi à étouffer dans son âme.

Les Neuvevillois ont vécu pendant des siècles sur un idéal restreint mais non sans mérite; ils élargissent aujourd'hui cet idéal et, pour l'atteindre, l'union étant la force, ils s'efforceront de tenir un rang toujours plus actif dans ce front jurassien, fragment lui-même de la grande unité linguistique romande. Le plan de leur histoire a changé, mais l'un vaut bien l'autre. Ils s'y voueront avec la même fermeté qu'ils ont mise à donner un caractère propre à leur cité.

La Neuveville, août 1935.

